

Rapport annuel 2011



Table des matières

Résumé de l'exercice	4 – 6
Chiffres clés	8 – 9
Bilan	10 – 11
Compte d'exploitation	12 – 13
Annexe	
1 Bases et organisation	14 – 29
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	30
3 Nature de l'application du but	31
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	32
5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	34 – 40
6 Stratégie de placement	42 – 61
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	62 – 67
8 Demandes des autorités de surveillance	68
9 Autres informations relatives à la situation financière	69 – 70
10 Evènements postérieurs à la date du bilan	71
11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA Management Summary des caisses de prévoyance	72 – 75
12 Rapport de l'organe de contrôle	76
13 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	77 – 78
Impressum	79

Résumé de l'exercice



Christian Bock
Président de la Commission
de la caisse PUBLICA



Dieter Stohler
Directeur de PUBLICA

L'exercice 2011 s'est déroulé normalement pour PUBLICA en dépit d'un environnement de marché difficile. La performance de +1.71% réalisée sur la fortune globale constitue un bon résultat des placements au vu des turbulences qui ont secoué les marchés financiers. La baisse des cours des actions est à mettre en parallèle avec la plus-value sur les obligations. L'indice de référence stratégique a été dépassé de 0.5%. Cette valeur place PUBLICA en bonne position en comparaison des autres caisses. L'objectif de rendement n'a cependant pas été atteint, entraînant le recul de 1.4% du degré de couverture moyen de l'ensemble des caisses de prévoyance de PUBLICA qui s'établit désormais à 103.1% (contre 104.5% l'année précédente). Toutes les caisses de prévoyance continuent d'afficher un excédent de couverture, le degré de couverture correspondant quasiment à la moyenne des caisses de pensions de droit privé.¹ La baisse des taux d'intérêts qui s'est poursuivie affaiblit les prévisions de rendement pour les années à venir. L'année sous revue a été marquée par les préparatifs nécessaires au réajustement des bases de calcul en fonction des données statistiques actuelles (adaptation à l'allongement de l'espérance de vie en particulier) qui prendra effet au 1^{er} juillet 2012. Ce changement de bases techniques revient en fin de compte à une baisse des taux de conversion.

Relativement constante, l'évolution des effectifs d'assurés n'est pas notable. Comme les années précédentes, le rapport entre personnes assurées et bénéficiaires de rentes s'est légèrement amélioré au profit des premières. C'est un point positif puisque la capacité de risque structurelle s'en trouve renforcée. L'analyse des sources de gains et de pertes effectuée dans le domaine Assurance confirme également la tendance de ces dernières années. En 2011, les caisses de prévoyance ont subi une perte actuarielle sur le risque de longévité d'environ CHF 121 millions (contre CHF 110 millions l'année précédente) qui s'explique par l'utilisation de bases de calcul qui ne sont plus à jour. Cette perte, qui représente environ 0.3% du volume du bilan, a été compensée dans une large mesure par les gains réalisés dans le cadre du traitement du risque d'invalidité. Ces deux postes reviendront à la normale avec le changement de bases au 1^{er} juillet 2012.

¹ Moniteur des caisses de pension Swisscanto au 31 décembre 2011, janvier 2012.

Stratégie de placement différenciée

Une stratégie de placement différenciée pour les caisses de prévoyance ouvertes, d'une part, et pour les caisses de prévoyance fermées, d'autre part, a été introduite au 1^{er} janvier 2011. Cette stratégie permet de tenir compte des différences de capacité de risque existant entre les caisses et d'optimiser la stratégie de placement à long terme. Ce projet ambitieux a pu être mené à bien avec succès. Les résultats de l'année 2011 sont le reflet de ces deux stratégies: la stratégie applicable aux caisses de prévoyance ouvertes (dotée d'une plus forte part d'actions et d'une moindre part d'immobilier) réalise une performance de 1.00%, alors que celle retenue pour les caisses de prévoyance fermées génère un rendement de 5.67% (la part d'actions étant en l'occurrence très faible du fait de la capacité de risque plus limitée et sachant que ce sont les obligations et l'immobilier qui se sont montrés les plus rémunérateurs en 2011).

Changement des bases de calcul

Afin d'adapter les tarifs d'assurance (les bases de calcul) aux paramètres actuels (notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à la baisse de la probabilité de devenir invalide), la Commission de la caisse a décidé en janvier 2011 d'ajuster, avec effet au 1^{er} juillet 2012, les taux de conversion aux nouvelles données. Dans le même temps, il a été décidé que les personnes assurées recevraient une quote-part des provisions techniques disponibles pour amortir les conséquences de l'abaissement des taux de conversion. Chaque caisse de prévoyance a défini en détail, par le biais de son organe paritaire, les modalités de répartition des fonds disponibles à cet effet. Les personnes assurées auprès de PUBLICA ont été informées dans les délais de ces modifications ainsi que des motifs qui les justifient et des effets qui en découlent.

Caisses de prévoyance

Au cours de l'exercice 2011, une liquidation partielle (sortie de la Caisse de prévoyance de la Confédération) a permis de doter les employés du Musée national suisse de leur propre caisse de prévoyance, la «Caisse de prévoyance du Musée national suisse (MNS)». Fin 2011, l'institution collective comptait donc treize caisses de prévoyance ouvertes et sept caisses fermées.

Résultat des coûts

Pendant l'exercice comptable 2011, l'entreprise PUBLICA dans son ensemble a de nouveau réalisé un excédent de produits (CHF 3.3 millions contre CHF 3.8 millions l'année précédente). Reversé aux caisses de prévoyance selon le principe de causalité, cet excédent sera affecté à leur réserve pour frais. En nous appuyant sur une comptabilité analytique détaillée, nous contrôlons tous les ans les tarifs des frais et les adaptons si nécessaire. Les frais de gestion de la fortune, toujours très bas comparés au reste du marché, sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, le compte d'exploitation faisant apparaître le résultat net de l'activité de placement.

Changements à la présidence et au sein du Comité directeur

Conformément au principe de la présidence tournante, la passation des pouvoirs en faveur de la représentation de l'employeur qui assumera la présidence de la Commission de la caisse pendant les deux prochaines années a eu lieu le 1^{er} juillet 2011: l'ancien vice-président, Christian Bock, directeur de l'Office fédéral de métrologie, a été nommé président de la Commission de la caisse et Hanspeter Lienhart, président jusqu'au 30 juin 2011, assume désormais les fonctions de vice-président.

C'est également à la fin du premier semestre de l'exercice que l'ancien directeur de PUBLICA, Werner Hertzog, a rejoint le secteur privé. La Commission de la caisse le remercie pour son action plus que couronnée de succès puisque PUBLICA est devenue, sous sa conduite, une des institutions de prévoyance de premier plan en Suisse. La Commission de la caisse a nommé nouveau directeur le juriste Dieter Stohler (anciennement directeur de la Caisse de pensions de Bâle-Ville) avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient les employés de PUBLICA de la conscience professionnelle et de l'efficacité dont ils ont encore fait preuve pendant cet exercice délicat, tant dans le domaine des affaires que dans celui des placements. Nous remercions également l'ensemble des partenaires et acteurs qui se sont investis dans la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle en faveur du personnel de la Confédération, des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées pour la qualité de leur collaboration, leur professionnalisme et leur engagement sans faille.



Christian Bock
Président de la Commission de la caisse PUBLICA



Dieter Stohler
Directeur de PUBLICA

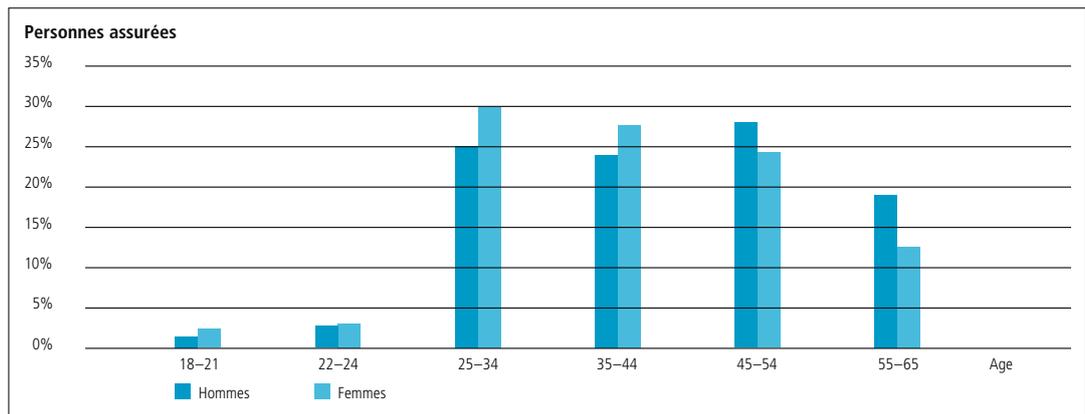


Chiffres clés

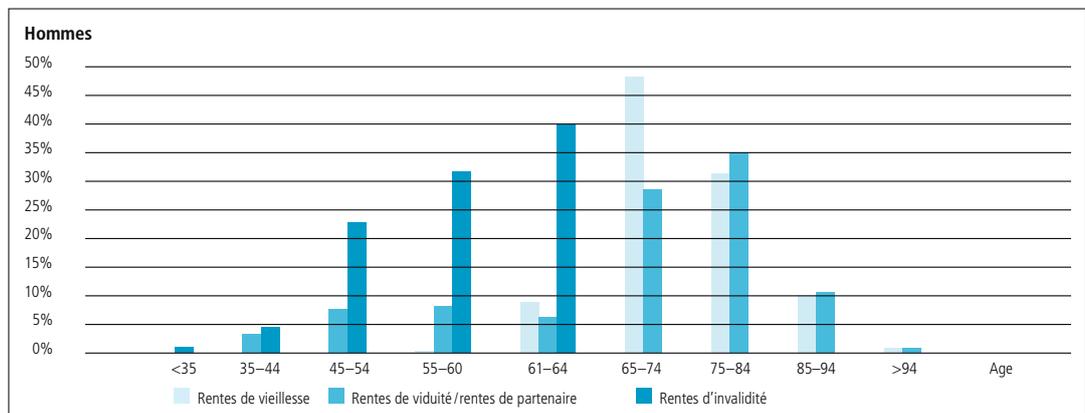
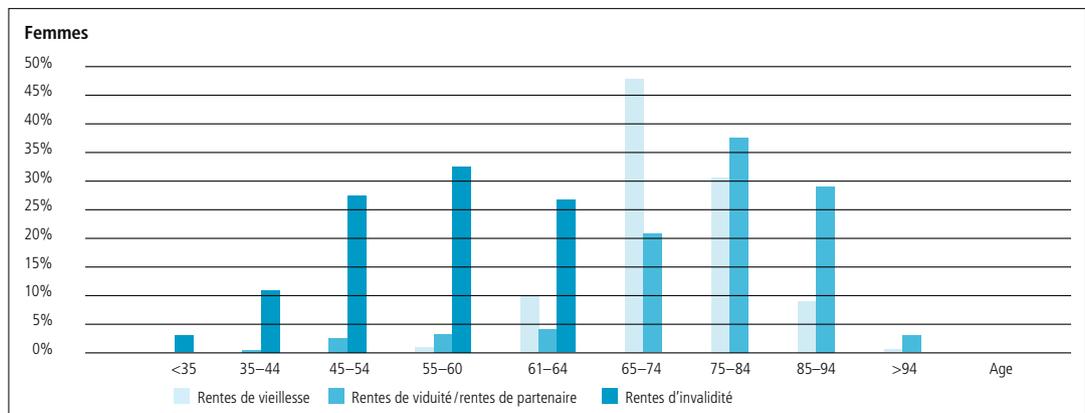
	31.12.2011	31.12.2010
Somme au bilan en CHF	33'114'447'243	33'328'763'940
Capital de prévoyance en CHF	29'555'178'208	29'454'954'087
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	103.1%	104.5%
Degré de couverture économique	77.8%	84.1%
Rendement sur la fortune	1.71%	5.16%
Résultat net des placements en CHF	537'341'213	1'617'167'994
Cotisations réglementaires en CHF	1'099'883'509	1'074'525'214
Prestations réglementaires en CHF	-1'732'591'815	-1'719'136'971

Nombre de personnes assurées (y compris assurance risque)	57'577	56'437
Nombre de rentes	48'204	48'950
Rentes de vieillesse	31'029	31'020
Rentes pour enfants de pensionné	605	643
Rentes d'invalidité	1'642	1'739
Rentes pour enfants d'invalides	379	401
Rentes de viduité/rentes de partenaire	10'943	10'962
Rentes d'orphelin	357	370
Rentes transitoires de vieillesse	2'972	3'505
Rentes de substitution AI	277	310
Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)	2'117	1'695
Rentes de vieillesse	1'223	885
Rentes d'invalidité	196	121
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	698	689

Structure d'âge des personnes assurées



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes



Bilan

Actif	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Placements	33'091'272'658	33'297'826'359
Liquidités	437'824'963	717'522'314
Créances	107'324'502	143'584'119
Obligations	18'945'724'255	18'940'299'300
Actions	8'601'764'765	8'296'250'690
Hypothèques	1'329'487'036	1'292'993'508
Immobilier	2'297'163'897	2'173'228'627
Placements alternatifs	1'371'983'242	1'733'947'802
Capital d'exploitation	19'222'790	20'586'941
Compte de régularisation actif	3'951'795	10'350'640
Total Actif	33'114'447'243	33'328'763'940

Passif	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Prestations de libre passage et dettes	113'486'236	153'010'029
Prestations de libre passage et rentes	85'962'644	102'638'354
Autres dettes	8'300'802	29'784'734
Dettes de l'entreprise	19'222'790	20'586'941
Compte de régularisation passif	796'590	7'479'672
Réserves de contributions de l'employeur	16'310'948	10'275'013
Provisions non techniques	22'333'212	20'954'924
Capital de prévoyance et provisions techniques	31'960'616'438	31'697'023'444
Capital de prévoyance personnes assurées	11'612'518'541	11'193'154'881
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	17'942'659'667	18'261'799'206
Provisions techniques	2'405'438'230	2'242'069'357
Provisions techniques caisses de prévoyance	2'271'584'836	2'115'043'880
Provisions techniques institution collective	133'853'395	127'025'477
Réserve de fluctuation de valeurs	1'000'903'820	1'440'020'858
Fonds libres/découvert		
Situation en début de période	0	0
Provenant de liquidation partielle	0	0
Excédent des charges	0	0
Situation en fin de période	0	0
Total Passif	33'114'447'243	33'328'763'940

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les montants présentés dans le compte de résultats, le bilan et les tableaux étant arrondis à l'unité, le total peut s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs qui le composent.

Compte d'exploitation

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Cotisations et apports ordinaires	1'149'671'943	1'104'787'913
Cotisations des salariés	394'342'743	382'739'300
Contributions de l'employeur	705'540'766	691'785'914
Primes uniques et rachats	46'424'566	30'917'775
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	5'920'523	-620'000
Utilisation des provisions	-2'556'655	-35'076
Prestations d'entrée	440'716'821	1'223'734'171
Prestations de libre passage	431'328'559	1'217'564'686
Remboursements de versements anticipés EPL et divorce	9'388'262	6'169'485
Apports provenant de cotisations et apports	1'590'388'764	2'328'522'084
Prestations réglementaires	-1'732'591'815	-1'719'136'971
Rentes de vieillesse	-1'271'106'816	-1'279'403'379
Rentes de survivants	-296'824'904	-294'023'717
Rentes d'invalidité	-39'845'073	-43'468'258
Autres prestations réglementaires	-67'340'689	-72'221'538
Prestations en capital à la retraite	-55'836'247	-29'725'015
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'638'085	-295'064
Prestations de sortie	-555'192'039	-1'396'268'167
Prestations de libre passage en cas de sortie	-492'143'495	-1'318'406'993
Versements anticipés EPL et divorce	-63'048'545	-77'861'174
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'287'783'854	-3'115'405'138
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-269'513'516	-148'550'130
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées	-202'137'011	-383'743'361
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	319'139'539	611'481'766
Constitution de provisions techniques caisses de prévoyance	-156'540'956	-158'724'701
Constitution de provisions techniques institution collective	-6'827'918	-10'181'454
Rémunération du capital épargne	-217'226'648	-208'002'380
Constitution/dissolution de réserves de contributions	-5'920'523	620'000
Charges d'assurance	-6'977'129	-8'851'267
Cotisations au fonds de garantie	-6'977'129	-8'851'267
Résultat net de l'activité d'assurance	-973'885'735	-944'284'450

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Résultat net des placements	537'341'213	1'617'167'994
Produit net des liquidités	-1'211'394	-588'312
Produit net des créances	69'289	70'264
Produit net des obligations	1'050'672'485	791'360'299
Produit net des actions	-625'061'292	440'128'851
Produit net des hypothèques	29'705'776	35'479'361
Produit net de l'immobilier	151'393'303	95'509'527
Produit net des placements alternatifs	-67'114'558	283'958'562
Produit net des dettes	-1'112'395	-893'547
Frais d'administration des placements	n/a	-27'857'010
Constitution de provisions non techniques	-1'378'288	-3'856'882
Autres frais	-2'700'106	-3'921'117
Autres produits	1'505'870	2'058'817
Compte administratif de l'entreprise	0	0
Total des frais de l'entreprise	-31'905'616	-30'303'538
Total des produits de l'entreprise	35'202'082	34'095'632
Excédent de produits de l'entreprise	-3'296'465	-3'792'095
Excédent des charges/excédent des produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-439'117'039	667'164'362
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	439'117'039	-667'164'362
Excédent des charges/excédent des produits	0	0

Nous renvoyons au chiffre 6.7 pour ce qui est des frais d'administration des placements.

Annexe

1 Bases et organisation

∴ 1.1 Forme juridique et but

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Berne. Elle est inscrite au registre du commerce.

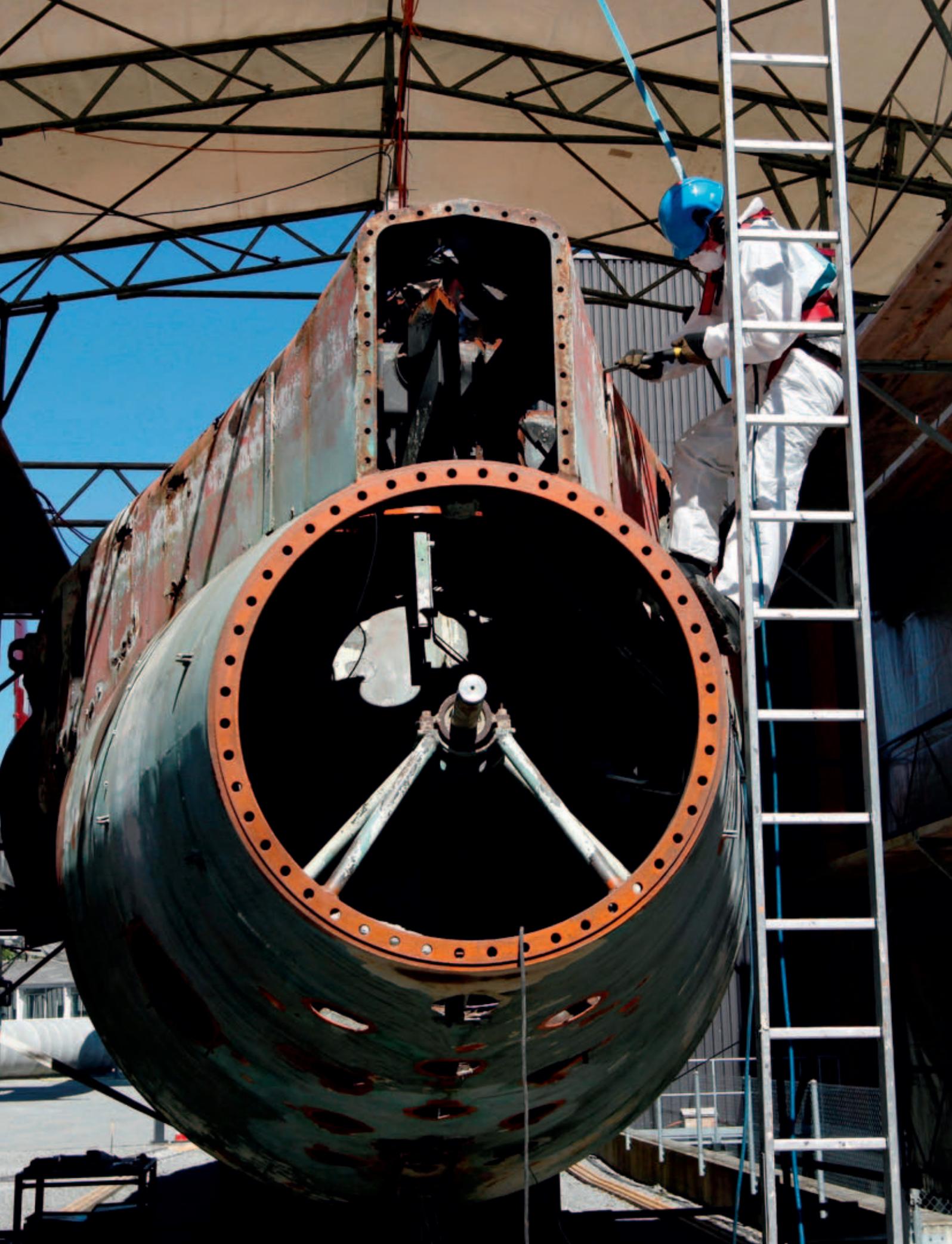
Les employés de l'administration fédérale centrale et décentralisée (art. 32a de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération [RS 172.220.1]), ainsi que ceux des organisations affiliées (art. 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]) sont assurés auprès de PUBLICA.

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.

∴ 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sous le numéro d'ordre C1.0100.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le «fonds de garantie LPP» (OFG, RS 831.432.1).



1.3 Bases légales

Création de PUBLICA

PUBLICA est devenue un établissement de droit public avec l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2001 de la loi fédérale du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions (loi sur la CFP, RO 2001 707). Aucun acte n'a été rédigé.

L'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA (RS 172.222.1) au 1^{er} juillet 2008 n'a eu aucune incidence sur le statut d'établissement de droit public de PUBLICA.

Entreprise

Règlement d'organisation et d'exploitation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA des 29 avril 2003, 1 ^{er} août 2008 et 24 février 2011
Règlement concernant la compliance du 24 février 2005
Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 25 novembre 2010
Règlement concernant la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008
Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009
Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008
Règlement relatif aux placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (Règlement sur les placements de PUBLICA) du 15 avril 2010
Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 29 avril 2003
Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 29 avril 2003
Règlement concernant les cas de rigueur de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA des 25 novembre 2010 et 1 ^{er} mai 2011
Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA des 21 février 2008 et 1 ^{er} janvier 2011
Règlement concernant l'indemnisation des membres des organes paritaires des caisses de prévoyance de la Confédération, du domaine des EPF, de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle du 3 juillet 2007

Contrats d'affiliation

L'affiliation à PUBLICA repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et PUBLICA. En règle générale, chaque affiliation donne lieu à la création d'une caisse de prévoyance propre à l'employeur concerné; il est également possible de créer une caisse de prévoyance commune à plusieurs employeurs affiliés (art. 7 de la loi relative à PUBLICA).

Les documents suivants font partie intégrante de tout contrat d'affiliation:

le règlement de prévoyance;

l'accord de niveau de service Prestations générales;

l'accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire);

le règlement de liquidation.

En outre, la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers, RS 172.220.1) est déterminante pour les caisses de prévoyance de l'administration fédérale centrale et décentralisée.

1.4 Organes de gestion et droit à la signature

Commission de la caisse

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de gestion stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA.

Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la direction et désignent l'organe de contrôle, ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle de la caisse. La loi relative à PUBLICA n'énumérant pas de manière exhaustive toutes les tâches incombant à la Commission de la caisse, cette dernière peut en exercer d'autres et en l'occurrence, elle est notamment compétente pour décider de la constitution de réserves et de l'adoption de règlements.

Un certain nombre de compétences en matière financière figurent également au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels.

La durée d'un mandat au sein de la présidence de la Commission de la caisse est fixée à deux ans. Christian Bock, représentant des employeurs, est président depuis le 1^{er} juillet 2011. Hanspeter Lienhart, représentant des employés, est vice-président depuis le 1^{er} juillet 2011.

Membres de la Commission de la caisse

Nom Prénom	Fonction	En fonction depuis le
Bock Christian, président	Représentant des employeurs	01.01.2009
Buntschu Kurt	Représentant des employeurs	01.07.2002
Cereghetti Piero	Représentant des employés	01.07.2002
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Hinder Alex	Représentant des employeurs	01.07.2009
Lienhart Hanspeter, vice-président	Représentant des employés	01.07.2002
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006
Müller Hans	Représentant des employés	01.02.2004
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.05.2008
Scholl Fred	Représentant des employés	01.07.2002
Sommer Martin	Représentant des employeurs	01.07.2002
Wyler Alfred	Représentant des employés	01.07.2009
Zurbrügg Fritz	Représentant des employeurs	01.07.2010

Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Bock Christian	Président du conseil d'administration de Come-2-IT AG, Berne Vice-président du conseil d'administration de Planag Planungsbüro für Industrie und Gerüstbau AG, Laufenburg Membre de Childcare Service, Berne (jusqu'au 31.03.2011) Membre titulaire du Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale de l'Organisation européenne des brevets
Buntschu Kurt	Membre du comité central de la Société Suisse de Sauvetage (SSS)
Gerber Hugo	Membre du conseil d'administration de Swisscom Membre du conseil d'administration de la Suva Membre du conseil d'administration de Worklink Membre du conseil de fondation de PREVOYANCE RUAG Membre du comité directeur de la Caisse suisse de voyage (Reka) société coopérative Membre du conseil d'administration du groupe CPT (depuis le 19.12.2011)
Hinder Alex	Expert financier externe de l'Investment Committee et du comité de placement de la BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich, Zurich Membre de la commission de placement de la Pensionskasse DKSH (Diethelm Keller Siber Hegner), Zurich Membre de la commission de placement de SWISSBROKE Vorsorgestiftung, Coire (jusqu'au 31.03.2011)
Lienhart Hanspeter	Conseiller municipal de la ville de Bülach
Remund Matthias	Membre du conseil exécutif de l'Association Swiss Olympic Membre du conseil de fondation de l'Aide Sportive Suisse Membre du conseil de fondation du Musée olympique
Schaerer Barbara	Membre du conseil d'administration de Bernmobil Membre du conseil de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)
Wyler Alfred	Vice-président du conseil de fondation de la Caisse de pensions comPlan Vice-président du conseil de fondation de la Caisse de pensions Poste
Zurbrügg Fritz	Président du conseil d'administration d'Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG, Berne

La Commission de la caisse a institué les comités suivants:

Comité de placement

La définition de l'allocation stratégique d'actifs à l'intention de la Commission de la Caisse, la désignation des gestionnaires de portefeuille internes et externes ainsi que les décisions relatives aux transactions immobilières d'un montant maximum de CHF 30 millions comptent parmi les principales tâches du Comité de placement.

Selon le règlement sur les placements, le Comité de placement est composé de trois à cinq personnes désignées par la Commission de la caisse, d'un représentant de l'Administration fédérale des finances ainsi que de trois membres ayant voix consultative, à savoir le directeur, le responsable du service Finances et comptabilité/Controlling et la responsable du service Asset Management de PUBLICA. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Nom Prénom	Fonction	En fonction depuis le
Cereghetti Piero, vice-président	Représentant des employés	29.10.2002
Eggenberger Urs	Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances	19.11.2007
Hinder Alex, président	Représentant des employeurs	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2009
Müller Hans	Représentant des employés	01.01.2005
Wyss Oskar	Externe	29.10.2002

Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Eggenberger Urs	Représentant de l’AFF: membre du conseil d’administration et du comité du conseil d’administration du fonds de compensation AVS Représentant de l’AFF: membre de la commission et du comité de placement du fonds de désaffectation et de gestion pour les installations nucléaires Représentant de l’AFF: membre du conseil de fondation du fonds de garantie LPP Membre de la commission de vérification des comptes pour les communes de résidence
Wyss Oskar	Membre du conseil d’administration de Vigierhof AG, Soleure

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Ce comité se penche principalement sur les questions de principe et d’application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l’élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Depuis le 1^{er} juillet 2009, le Comité est présidé par Martin Sommer et se compose des personnes suivantes:

Nom Prénom	Fonction	En fonction depuis le
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.01.2009
Scholl Fred	Représentant des employés	10.12.2002
Sommer Martin, président	Représentant des employeurs	20.03.2003

Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé d'examiner les comptes annuels de PUBLICA ainsi que le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle. Il commente les comptes avec la direction de PUBLICA, le responsable de l'organe de contrôle externe et l'expert en prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Hugo Gerber.

Les membres du Comité d'audit sont les suivants:

Nom Prénom	Fonction	En fonction depuis le
Gerber Hugo, président	Représentant des employés	01.01.2005
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Zurbrügg Fritz	Représentant des employeurs	01.07.2010

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse. Elle peut soumettre des propositions à cette commission pour tout ce qui a trait à PUBLICA. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

Le 28 novembre 2008, les personnes assurées de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ont voté par correspondance pour élire pour la première fois les 80 membres de l'Assemblée des délégués. Leur mandat de quatre ans a débuté le 1^{er} janvier 2009. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales en fonction de la réserve mathématique des différentes caisses de prévoyance au 30 juin 2008. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance figurent sur www.publica.ch.

La présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit:

Nom Prénom	Fonction
Alvarez Cipriano	Président
Grunder Jürg (jusqu'au 18.05.2011)	Vice-président
Weber Matthias (depuis le 19.05.2011)	Vice-président

Direction

La Direction est responsable de la gestion et de l'orientation opérationnelles ainsi que de la réalisation des objectifs stratégiques et de la garantie de la réussite à long terme de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011. La Direction incombait/incombe au directeur, Werner Hertzog (jusqu'à sa sortie à la fin juin 2011), et à sa suppléante, Susanne Haury von Siebenthal (responsable du service Asset Management) qui, après le départ de Werner Hertzog, a assumé les fonctions de directrice par intérim jusqu'à fin 2011.

Comité directeur

Au 31 décembre 2011, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Nom Prénom	Fonction
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité/Controlling de PUBLICA
Haury von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management de PUBLICA Directrice par intérim de PUBLICA
Zaugg Markus	Responsable des Ressources de PUBLICA

Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Haury von Siebenthal Susanne	Membre de la Commission des offres publiques d'acquisition (COPA) Membre du Comité de placement de la Caisse de pensions du CERN

Comité directeur élargi

Au 31 décembre 2011, font partie du Comité directeur élargi:

Nom Prénom	Fonction
Gautschi Jürg	Responsable du service Gestion de la qualité de PUBLICA
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA

1.5 Ressources humaines de PUBLICA

Bases légales, rapports de service

Le 19 août 2009, le Conseil fédéral a apporté un complément aux dispositions de l'ordonnance-cadre LPers² conférant à PUBLICA, à partir du 1^{er} janvier 2010, le statut d'employeur au sens où l'entend le droit du personnel. Le personnel de PUBLICA est soumis à la LPers³. La Commission de la caisse de PUBLICA arrête les dispositions d'application⁴.

Politique du personnel et évolutions

Par son contenu, ses normes et ses méthodes, la politique du personnel de PUBLICA contribue à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Ainsi, elle régit les rapports de travail et la collaboration au sein de l'entreprise. En 2011, de nouvelles bases stratégiques renforçant l'autonomie de l'employeur sur le marché de l'emploi, tant au niveau interne qu'externe, ont pu être élaborées dans le domaine du personnel. Ces objectifs décrits aux articles 2 et 3 du règlement sur le personnel de PUBLICA ont fait la preuve de leur efficacité sur les deux processus relatifs au personnel détaillés ci-après.

Acquérir et conserver le personnel qualifié

PUBLICA a été fondée sous la forme d'un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique et d'une comptabilité propres afin d'avoir l'indépendance fonctionnelle requise pour accomplir de manière appropriée les missions que la loi lui a confiées. Dans le cadre de sa politique du personnel également, l'entreprise doit être en mesure de réagir de manière autonome aux modifications intervenant, notamment, dans les domaines de la prévoyance professionnelle et du marché du travail.

Par des systèmes d'incitation, PUBLICA souhaite encourager ses collaborateurs à s'engager de manière ciblée pour atteindre les objectifs de l'entreprise. Les prestations fournies par l'entreprise s'appuient sur l'investissement personnel des employés et sur leurs aptitudes. Un poids plus grand est accordé aux prestations individuelles. Le nouveau système salarial permet également de récompenser l'implication et l'efficacité.

Toutefois, les conditions du marché du travail sont elles aussi en mutation constante. Ainsi, l'évolution démographique conduit, par exemple, à une nouvelle raréfaction des ressources. En ce qui concerne le personnel qualifié, PUBLICA est en concurrence directe avec les secteurs de l'assurance et des finances.

En tant qu'employeur, PUBLICA s'efforce de s'attacher les bonnes personnes en offrant des prestations différenciées. Outre l'intérêt et les responsabilités qu'offrent aujourd'hui déjà les postes proposés par l'entreprise, les composantes financières constituent également un critère de décision pour les personnes en recherche d'emploi.

² Nouvel article 2a de l'ordonnance-cadre LPers (RS 172.220.11)

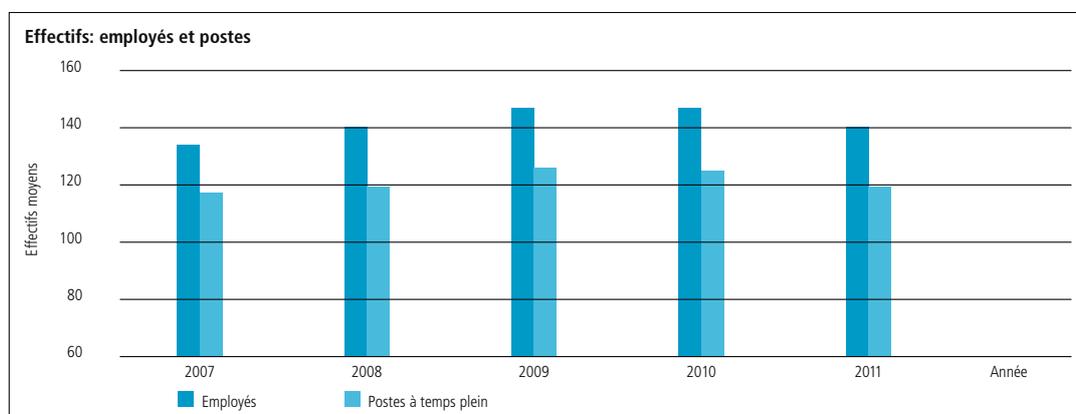
³ Article 2, alinéa 1, lettre e, de la LPers et article 14, alinéa 2, de la LPUBLICA (RS 172.222.1)

⁴ Article 2a, alinéa 2, de l'ordonnance-cadre LPers



Encourager et favoriser le développement du personnel

Selon la stratégie RH, les perspectives de l'entreprise reposent sur le potentiel de création de valeur que recèle le personnel. Avec l'amélioration constante des compétences spécialisées et des compétences de direction réalisée depuis plusieurs années à tous les échelons de fonction, PUBLICA souhaite renforcer de manière ciblée les compétences de fond qui tiennent indubitablement aux tâches accomplies et aux connaissances accumulées par les employés, et ainsi forger son propre succès. La mise en œuvre du concept pour le développement du personnel et de l'entreprise élaboré cette année doit apporter un soutien approprié en la matière. Une analyse de potentiel servira de base au développement du personnel et permettra à PUBLICA de pouvoir aborder cette question de manière encore plus ciblée. La gestion de la santé est l'autre projet qu'il faudra commencer à planifier l'année prochaine. Il convient en outre de repenser le concept de formation des apprentis datant de 2007, les exigences croissantes, tant à l'école que dans l'entreprise, requérant un accompagnement des apprentis d'une qualité particulièrement élevée. PUBLICA forme actuellement neuf apprentis au métier d'employé de commerce et une personne au métier d'agent d'exploitation. Les apprentis des précédentes volées ont tous obtenu de bons voire d'excellents résultats à leurs examens de fin d'études.



Les nouvelles dispositions relatives au droit du personnel sont effectives et désormais établies. En recul par rapport à l'année précédente, le nombre d'employés est passé de 147 à 140 personnes. Le nombre de postes a régressé de 5.8 unités pour s'établir à 119.5 postes à temps plein.

1.6 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance, conseillers

Expert en prévoyance professionnelle	Aon Hewitt (Suisse) SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	www.aonhewitt.ch
Organe de contrôle	Ernst & Young SA Belpstrasse 23 3001 Berne	www.ch.ey.com
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales OFAS Effingerstrasse 20 3003 Berne	www.bsv.admin.ch
Investment Controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch
Global Custodian (banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de tous les actifs)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8022 Zurich	www.jpmorgan.com
Custodian Suisse (banque de dépôt de titres suisses)	Credit Suisse Custody & Transaction Services Uetlibergstrasse 231 8070 Zurich	www.credit-suisse.com

1.7 Employeurs affiliés

L'article 4 de la loi relative à PUBLICA définit le cercle des employeurs qui doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA au titre de la prévoyance professionnelle et de ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2011, l'institution collective PUBLICA compte 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée.

Personnes assurées	31.12.2011	31.12.2010
Confédération	36'698	36'698
Organisations affiliées	2'100	2'038
Domaine des EPF	16'927	16'098
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	243	251
Swissmedic	401	389
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	217	212
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	23	24
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	38	36
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	439	407
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	144	133
PUBLICA	133	140
Sillon Suisse SA	9	11
Musée national suisse	205	n/a
Total	57'577	56'437

La Caisse de prévoyance du Musée national suisse a été constituée le 1^{er} janvier 2011, par liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération.

Bénéficiaires de rentes	31.12.2011	31.12.2010
Confédération	26'048	26'132
Personnes assurées volontaires bénéficiaires de rentes depuis le 1 ^{er} juin 2003	315	321
Organisations affiliées	832	805
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Organisations affiliées	396	408
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Confédération	862	882
Domaine des EPF	5'212	5'045
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Swisscom – Droit à la rente antérieur au 1 ^{er} janvier 1999	7'108	7'305
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes RUAG – Droit à la rente antérieur au 1 ^{er} juillet 2001	2'569	2'692
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes SRG SSR idée suisse – Droit à la rente antérieur au 1 ^{er} janvier 2003	1'160	1'184
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Administration PUBLICA	88	89
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	54	49
Swissmedic	97	93
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	15	12
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	0	0
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	12	10
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	45	42
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	29	27
PUBLICA	41	39
Sillon Suisse SA	0	0
Musée national suisse	72	0
Total	44'955	45'135

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les autres caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, puis de PUBLICA, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires. Ce sont là les principales raisons expliquant la proportion relativement élevée de bénéficiaires de rentes au sein de la caisse.

2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

La catégorie des personnes assurées inclut aussi les personnes uniquement assurées contre les risques.

	31.12.2011	31.12.2010
Hommes	38'306	37'875
Femmes	19'271	18'562
Total des rapports d'assurance	57'577	56'437

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2011	31.12.2010
Rentes de vieillesse	31'029	31'020
Rentes pour enfants de pensionné	605	643
Rentes d'invalidité	1'642	1'739
Rentes pour enfants d'invalides	379	401
Rentes de viduité/rentes de partenaire	10'943	10'962
Rentes d'orphelin	357	370
Rentes transitoires de vieillesse	2'972	3'505
Rentes de substitution AI	277	310
Total	48'204	48'950

En 2011, PUBLICA a versé 1'223 nouvelles rentes de vieillesse et rentes pour enfants de pensionné, 196 nouvelles rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides (y compris invalidité professionnelle) et 698 nouvelles rentes de viduité et rentes d'orphelin au total.

3 Nature de l'application du but

❑ 3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les différents plans de prévoyance en fonction des critères objectifs définis par les règlements de prévoyance. Les personnes assurées ont la possibilité de consolider encore leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires et, partant, d'augmenter leur future rente de vieillesse voire leur prestation de sortie si elles quittent la caisse de prévoyance.

❑ 3.2 Financement, méthodes de financement

PUBLICA est une institution collective autonome qui gère 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres, chacune d'elles présentant son propre bilan. Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations d'épargne, les primes de risque, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune constituent les recettes des caisses de prévoyance. Le montant des cotisations d'épargne et de l'éventuelle cotisation de risque dues par les employés est défini dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré par les cotisations pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces dernières sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations) conclus avec les caisses de prévoyance. Les prestations supplémentaires sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

❑ 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'article 3, alinéa 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ d'activité défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation mais facturées au fur et à mesure à la Confédération; elles n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA répondent aussi bien aux exigences formelles concernant la structure du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe qu'aux exigences matérielles imposées par la LPP (Swiss GAAP RPC 26). Les comptes reflètent la situation financière effective et présentent toutes les informations indispensables à son appréciation.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation s'effectuent conformément aux dispositions du droit des obligations (CO) et de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres, les monnaies, les placements directs dans l'immobilier, les hypothèques et les prêts à des corporations de droit public sont inscrits au bilan aux valeurs de marché. Tous les immeubles sont réévalués chaque année selon la méthode DCF (Discounted-Cash-Flow). Les immeubles en construction sont portés au bilan en proportion des coûts engendrés selon l'avancement des travaux de construction et font, si nécessaire, l'objet d'une correction de valeur. Une fois la construction achevée et les immeubles intégrés dans le portefeuille immobilier, un examen a lieu dans le cadre de l'évaluation annuelle. Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Par rapport à la clôture des comptes au 31 décembre 2010, les principes applicables à l'évaluation, à la comptabilité ou à la présentation des comptes, n'ont subi aucune modification. Ils sont inchangés depuis l'introduction des recommandations de la Swiss GAAP RPC 26. Sont notamment concernées ici les provisions techniques, les provisions non techniques ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs qui font partie intégrante des bases légales et sont toujours vérifiées par l'expert en prévoyance professionnelle.



5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA est une institution collective autonome divisée en caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres, chacune d'elles présentant son propre bilan. Elle n'a conclu aucun contrat de réassurance pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement ou partiellement auprès de l'institution collective. Les différentes caisses de prévoyance, comme l'institution collective (en sa qualité de réassureur), ont constitué les provisions appropriées pour faire face aux obligations prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles (cf. chiffre 5.6).

5.2 Développement du capital de prévoyance pour les personnes assurées

Dans le bilan, le poste «Capital de prévoyance des personnes assurées» intègre la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de CHF 11.6 milliards (contre CHF 11.2 milliards l'année précédente). Le tableau suivant montre le développement de ce poste au cours de la période sous revue.

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Capital de prévoyance pers. assurées au 01.01.	11'193'154'881	10'605'904'422
Cotisations d'épargne employés et employeurs	891'762'496	867'241'735
Apports, rachats et prestations d'entrée	486'039'461	1'263'278'982
Rémunération (y compris intérêt hors période)	217'226'648	208'002'380
Prestations de sortie	-492'035'045	-1'318'406'992
Versements anticipés EPL/versements divorce	-63'048'545	-77'861'174
Départs à la retraite	-590'544'111	-335'004'305
Dissolution pour cause de décès/d'invalidité	-20'214'712	-14'732'625
Autres modifications	-9'822'533	-5'267'542
Apports	419'363'659	587'250'459
Capital de prévoyance pers. assurées au 31.12.	11'612'518'541	11'193'154'881

Les écarts exceptionnels constatés au niveau des apports, rachats et prestations d'entrée et des prestations de sortie par rapport à l'année précédente ont pour origine une réorganisation opérée au sein du DDPS. Les transferts de personnel en interne ont du être imputés une fois comme sorties et une autre fois comme entrées (environ CHF 950 millions).

Les autres modifications intègrent des corrections portant sur les cas d'invalidité et des corrections comptables imputables à d'autres exercices.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2011	31.12.2010
Total Avoirs de vieillesse selon la LPP en CHF	4'283'594'925	4'093'281'420
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	2.0%	2.0%

En plus du capital de prévoyance pour les personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), de sorte que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP indiqué est compris dans le capital de prévoyance pour les personnes assurées.

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	18'261'799'206	18'872'876'972
Evolution du capital de prévoyance au 31.12.	-319'139'539	-611'077'766
Total du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	17'942'659'667	18'261'799'206
Nombre de rentes (pour le détail, cf. chiffre 2.2)	48'204	48'950

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a diminué de CHF 319.1 millions par rapport à l'année précédente.

5.5 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2011 (chiffre 13).

5.6 Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de l'institution collective ont été calculés selon les principes et les directives de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les calculs reposent sur les bases techniques EVK 2000, à 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes (comprenant des personnes assurées) et sur les bases techniques EVK 2000, à 3.0% pour les caisses de prévoyance fermées (comprenant uniquement des bénéficiaires de rentes).

Provisions techniques consolidées

Caisses de prévoyance	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Provision pour baisse du taux de conversion des personnes assurées	673'535'125	576'657'769
Provision pour longévité des bénéficiaires de rentes	1'028'860'671	941'847'977
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	170'351'205	177'969'147
Provision pour cas de décès et d'invalidité	61'995'000	62'514'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	311'099'106	330'291'927
Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration	25'743'729	25'763'060
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	2'271'584'836	2'115'043'880

Institution collective	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Provision pour cas de sinistres en suspens	20'323'761	14'960'253
Provision pour cas de décès et d'invalidité	24'834'000	22'605'000
Provision pour tarification	62'448'000	61'194'000
Provision pour cas de rigueur	0	28'266'224
Provision pour cas de rigueur personnes assurées / bénéficiaires de rentes	14'130'591	0
Provision pour cas de rigueur caisses de prévoyance	12'117'043	0
Total des provisions techniques de l'institution collective	133'853'395	127'025'477
Total des provisions techniques	2'405'438'230	2'242'069'357

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 25 novembre 2010 concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA qui a été élaboré par la Commission de la caisse, en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle (Aon Hewitt) et les organes de contrôle (Ernst & Young), et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les provisions techniques ont augmenté de CHF 163.4 millions par rapport à l'année précédente.

5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Provision pour baisse du taux de conversion des personnes assurées

Afin que l'allongement de l'espérance de vie soit pris en compte dans les promesses de prestations futures, le taux de conversion doit être abaissé périodiquement. La provision pour baisse du taux de conversion contribue à assurer une évolution régulière dans la mise en œuvre concrète de cette baisse et à en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées.

Provision pour longévité des bénéficiaires de rentes

Tant que l'évolution future de l'espérance de vie n'est pas répercutée dans les bases techniques utilisées, il faut prendre des dispositions afin d'être toujours à même de respecter les promesses faites en termes de prestations. Une provision pour longévité est par conséquent constituée pour les bénéficiaires de rentes.

Provision pour cas de sinistres en suspens

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, plusieurs années peuvent s'écouler entre la survenance de l'événement actuariel et son règlement définitif. Une provision doit donc être constituée en vue du traitement ultérieur de ces cas.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que la réserve mathématique nécessaire au versement des prestations réglementaires, sont déterminés au moyen des bases techniques EVK 2000. La provision pour cas de décès et d'invalidité vise à absorber les effets financiers négatifs résultant d'écarts inattendus liés à l'évolution des sinistres. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes tout ou partie des risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées à ce risque de fluctuation.

Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'article 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les frais d'administration. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais d'administration ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance fermée Administration PUBLICA.

∴ 5.6.2 Provisions techniques de l'institution collective

Provision pour cas de sinistres en suspens

L'institution collective en sa qualité de réassureur doit, à l'instar des caisses de prévoyance, constituer elle aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance partiellement ou totalement réassurées auprès de l'institution collective. Selon le pourcentage de l'objectif de constitution qui est atteint, un éventuel excédent est restitué aux caisses de prévoyance concernées conformément au concept applicable aux excédents.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Outre la provision pour cas de sinistres en suspens, l'institution collective est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres.

Provision pour tarification

La provision pour tarification donne à l'institution collective le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par l'institution collective sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. Dans le règlement de PUBLICA concernant les provisions et les réserves, cette provision a été scindée en deux provisions pour cas de rigueur, l'une pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes et l'autre pour les caisses de prévoyance.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel	31'960'616'438	31'697'023'445
Réserve de fluctuation de valeurs	1'000'903'820	1'440'020'859
Fonds libres	0	0
Fortune disponible	32'961'520'257	33'137'044'303
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	103.1%	104.5%

Des informations complémentaires sont données au chiffre 9.1 avec les explications relatives au degré de couverture économique.

5.8 Résultat en matière de risques décès et invalidité pour l'institution collective PUBLICA, considérée en sa qualité de réassureur

Les caisses de prévoyance présentant un effectif de personnes assurées relativement restreint sont partiellement ou totalement réassurées auprès de l'institution collective. En sa qualité de réassureur, l'institution collective a versé en 2011 CHF 0.7 million de réserves mathématiques pour les cas d'invalidité des caisses de prévoyance concernées. Sur les CHF 6.3 millions de primes de risque encaissées, un total de CHF 2.4 millions a pour la première fois été remboursé aux caisses de prévoyance réassurées de manière congruente, après imputation du sinistre conformément au concept relatif aux excédents.

5.9 Résultat en matière de risques décès et invalidité pour les personnes assurées, total de toutes les caisses de prévoyance

Pour l'exercice 2011, un gain actuariel a été réalisé sur le résultat tant en matière de risque décès (CHF 7.1 millions) que de risque invalidité (CHF 106.9 millions), ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus s'est avéré inférieur aux prévisions fondées sur les bases techniques. La révision partielle des primes de risque à la baisse au 1^{er} janvier 2010 a eu pour résultat de réduire le gain par rapport aux années 2008 et 2009 et donc atteint l'effet recherché, les primes de risque devant en effet garantir à long terme un traitement des sinistres exempt de toute perte, comme de tout gain.

	2011	2010	2009	2008
Prime de risque encaissée (invalidité et décès) en millions de CHF	149.3	147.8	168.5	159.7
Nombre de cas d'invalidité				
(y compris augmentations du degré d'invalidité)	108	101	88	84
Sinistres dus aux cas d'invalidité en millions de CHF	32.5	26.6	21.0	23.0
Financement par prime de risque (invalidité) en millions de CHF	139.4	137.6	156.4	148.2
Gain lié au risque invalidité en millions de CHF	106.9	111.0	135.4	125.2
Nombre de cas de décès	45	50	52	29
Sinistres dus aux cas de décès en millions de CHF	2.8	5.3	0.9	1.1
Financement par prime de risque (décès) en millions de CHF	9.9	10.2	12.1	11.5
Gain lié au risque décès en millions de CHF	7.1	4.9	11.2	10.4
Prime de risque requise	0.78%	0.72%	0.50%	0.59%
Prime de risque requise (valeur moyenne)	0.65%	0.60%	0.55%	0.59%
Prime de risque réglementaire	3.35%	3.36%	3.92%	3.92%

5.10 Résultat en matière de risque décès pour les bénéficiaires de rentes, total de toutes les caisses de prévoyance

Avec une perte de quelque CHF 121 millions (part des bénéficiaires de rentes de vieillesse d'environ CHF 108 millions), le résultat en matière de risque décès pour les bénéficiaires de rentes met très clairement en évidence la nécessité de la provision pour longévité des bénéficiaires de rentes, de même que la pertinence de la décision de la Commission de la caisse d'abaisser le taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans de 6.53% à 6.15% lors du prochain changement de bases techniques, faute de quoi les pertes générées à l'avenir le seraient en toute connaissance de cause, à charge pour les générations suivantes de les assumer.



6 Stratégie de placement

La révision totale de la loi relative à PUBLICA au 1^{er} juillet 2008 s'est non seulement accompagnée du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, mais a aussi fait de l'institution commune qu'était PUBLICA une institution collective. Dans le cadre de l'institution commune, un bilan commun était établi pour toutes les caisses de prévoyance affiliées et toutes les caisses supportaient les risques conjointement. Du fait de la transformation en institution collective, la fortune et les dettes des caisses figurent désormais dans un bilan qui est propre à chacune d'entre elles, les caisses de prévoyance supportant en outre elles-mêmes la totalité ou, tout au moins, une partie de leurs risques.

La structure et l'évolution escomptée de l'effectif des assurés des caisses de prévoyance fermées étant sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes, une stratégie de placement commune à l'ensemble des caisses de prévoyance est en contradiction avec l'OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé lors de sa séance du 26 août 2010 l'adoption de deux stratégies de placement séparées, l'une pour les caisses de prévoyance fermées et l'autre pour les caisses de prévoyance ouvertes. Ces stratégies sont mises en œuvre sans forme juridique particulière dans le cadre d'un concept dit d'unitisation qui, économiquement, correspond à un fonds de placement, mais pas juridiquement.

La stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance fermées a été instaurée au point près, dès le 1^{er} janvier 2011 très précisément. L'ensemble des fourchettes a été respecté. La stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance ouvertes est plus complexe et comprend davantage de classes de placement, dont certaines sont nouvelles. Elle sera introduite progressivement dans le cadre d'une stratégie au prorata. Les priorités dépendent de la faisabilité (évaluation et liquidité du marché pour l'immobilier, savoir-faire en rapport avec les nouvelles classes de placement, etc.) et seront fixées en tenant compte de l'impact d'un investissement sur le profil risque-rendement de la stratégie. En outre, de nouvelles classes de placement seront intégrées progressivement et diversifiées quant à leur axe temporel. La stratégie au prorata sert d'indice de référence pour mesurer la performance relative. L'ensemble des fourchettes de la stratégie au prorata a été respecté. Du fait de la mise en place progressive, les fourchettes de la stratégie à long terme des caisses de prévoyance ouvertes ne sont pas encore toutes respectées. La part des obligations Suisse autres que celles de la Confédération et la part des obligations d'Etat en monnaies étrangères ont été dépassées alors que celle des placements immobiliers indirects à l'étranger n'a pas été atteinte. Le Comité de placement a entre-temps décidé de renoncer provisoirement à tout investissement dans les placements immobiliers indirects à l'étranger. Le Comité de placement et la Commission de la caisse ont été informés de l'observation des fourchettes de la stratégie à long terme et l'ont admise pendant la phase de mise en place.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2011	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % du poids stratégique	
				Minimum	Maximum
Valeurs nominales	61.5%	61.0%	58.0%	80%	120%
Marché monétaire	1.0%	2.0%	2.0%	0%	200%
Hypothèques	4.7%	4.8%	4.8%	0%	150%
Obligations en CHF	33.8%	33.5%	27.2%	80%	120%
Obligations en CHF Confédération	6.9%	6.5%	6.8%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	26.9%	27.0%	20.4%	80%	120%
Obligations d'Etat	14.9%	13.7%	12.0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR (risque de change couvert)	9.7%	8.2%	7.0%	50%	150%
Obligations en USD (risque de change couvert)	4.3%	4.5%	4.0%	50%	150%
Obligations en GBP (risque de change couvert)	0.9%	1.0%	1.0%	0%	200%
Obligations d'entreprise (Investment Grade)	7.1%	7.0%	12.0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR (risque de change couvert)	3.5%	3.5%	6.0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD (risque de change couvert)	3.6%	3.5%	6.0%	50%	150%
Actions	28.8%	29.0%	29.0%	80%	120%
Actions Suisse	4.2%	4.0%	4.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	7.2%	8.0%	8.0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	8.5%	8.0%	8.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	4.1%	4.0%	4.0%	50%	150%
Actions Pays émergents	4.9%	5.0%	5.0%	50%	150%
Immobilier	4.7%	5.0%	8.0%	80%	120%
Placements directs en Suisse	4.7%	5.0%	5.0%	80%	120%
Europe	0.0%	0.0%	1.5%	50%	150%
USA	0.0%	0.0%	1.5%	50%	150%
Placements alternatifs	4.9%	5.0%	5.0%	80%	120%
Matières premières (risque de change couvert)	4.9%	5.0%	5.0%	80%	120%
Total	100%	100%	100%		

Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2011	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % du poids stratégique	
			Minimum	Maximum
Valeurs nominales	69.1%	70.0%	80%	120%
Marché monétaire	1.3%	2.0%	0%	200%
Obligations en CHF	67.7%	68.0%	80%	120%
Obligations en CHF Confédération	40.5%	40.0%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	27.3%	28.0%	80%	120%
Actions	10.2%	10.0%	80%	120%
Actions Suisse	5.2%	5.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	1.8%	2.0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	2.2%	2.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	1.0%	1.0%	50%	150%
Immobilier	20.7%	20.0%	80%	120%
Placements directs en Suisse	20.7%	20.0%	80%	120%
Total	100%	100%		

❏ 6.1 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

L'année boursière 2011 a été marquée par toutes sortes de crises. En Afrique du Nord, ce qui a pris le nom de «printemps arabe» a commencé par des foyers d'instabilité disséminés qui se sont propagés et ont provoqué un embrasement généralisé. Les rivalités politiques ont conduit les Etats-Unis au bord de l'insolvabilité technique, ce qui explique, en partie, que le 5 août 2011, Standard & Poors ait révisé à la baisse la note des obligations d'Etat américaines de AAA à AA+. Cependant, contre toutes attentes, la demande relative à ces titres est restée élevée. Après la dégradation de la note, les rendements des bons du Trésor américain sur dix ans ont chuté de 3.3% à 1.9% fin 2011.

La baisse des rendements des obligations d'Etat «sûres» s'explique, d'une part, par une politique monétaire toujours expansive dans les pays industrialisés et, d'autre part, par l'aggravation dramatique de la crise de la dette en Europe. Les craintes relatives à un éclatement de l'union monétaire ont fortement mis l'euro sous pression. Les banques européennes ont procédé à des amortissements élevés sur les obligations des pays de la périphérie et ont restreint l'offre de crédit de manière significative. La France et les Etats du Benelux ont dû porter au secours de la banque Dexia pour la deuxième fois.

Ces foyers de crise n'ont pas été sans retombées sur la croissance économique mondiale. Dès la seconde moitié de l'année, les prévisions conjoncturelles ont été sensiblement revues à la baisse. La Chine, locomotive de la croissance, a perdu en puissance, tandis qu'en Europe, non seulement les pays de la périphérie, mais aussi l'Italie et les Pays-Bas ont donné des signes de faiblesse. La probabilité qu'une récession frappe la zone Euro a fortement augmenté. En fin d'année, en revanche, les signes d'une amélioration de la situation économique aux Etats-Unis se sont multipliés, alors que dans le même temps les craintes d'une baisse conjoncturelle en Chine s'estompaient. Le prix de l'or a atteint de nouveaux records et le franc suisse a subi une pression à la hausse. Les placements à risque, comme les actions et les matières premières, ont essuyé des revers sensibles.

6.2 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise à absorber systématiquement les primes de risque imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques sur les actions, risques de taux d'intérêt, risques de crédit et risques sur les liquidités) au moyen d'une large diversification de la fortune placée. A cette fin, nous investissons principalement de manière indexée ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur propre profil risque-rendement soit tout aussi net que leur impact sur le profil risque-rendement des actifs immobilisés.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle est compétente pour édicter et modifier le règlement sur les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement. La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement et les décisions tactiques – écarts temporaires par rapport aux pondérations de la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie – incombent à l'Asset Management de PUBLICA.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicielle, les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant de faibles niveaux de tracking error (écart par rapport à l'indice) pour éviter les inconvénients des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements dans l'immobilier prennent la forme de placements directs en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes, les indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel a été conclu avec Pictet & Cie au sens d'un Business Continuity Planning (planification de la continuité de l'activité): s'il arrivait soudainement que l'Asset Management de PUBLICA ne soit plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés au niveau interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures et à les administrer à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.



Au 31 décembre 2011, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:

Asset Managers et rétrocessions

Mandat	Gestionnaire de fortune	Style de placement	Rétrocessions	
			Date de l'accord	Acceptation
Obligations en CHF	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	interdite
Obligations d'Etat en EUR	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	interdite
Obligations d'entreprise en EUR	Union Investement Institutional	indiciel	20.06.2011	interdite
Obligations d'entreprise en EUR	Standard Life Investments Limited	indiciel	25.08.2011	interdite
Obligations d'Etat en USD	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	interdite
Obligations d'entreprise en USD	PIMCO	indiciel	04.05.2011	interdite
Obligations d'entreprise en USD	BlackRock Institutional Trust Company	indiciel	04.05.2011	interdite
Obligations d'Etat en GBP	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	interdite
Couverture du risque de change	Record Currency Management	passif	22.10.2008	interdite
Obligations en monnaies étrangères				
Hypothèques	Hypothèques PUBLICA	placements directs	–	interdite
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management	passif	01.12.2008	interdite
Actions Suisse	Pictet Asset Management	passif	02.12.2008	interdite
Actions Monde Pays industrialisés	Credit Suisse Asset Management	passif	09.11.2005	interdite
Actions Monde Pays industrialisés	BlackRock	indexé	27.06.2005	interdite
Couverture du risque de change	Russell Investment	passif	28.10.2008	interdite
Actions Monde Pays industrialisés				
Actions Pays émergents	Pictet Asset Management	passif	19.08.2010	interdite
Actions Pays émergents	Vanguard	passif	19.08.2010	interdite

Mandat	Gestionnaire de fortune	Style de placement	Rétrocessions	
			Date de l'accord	Acceptation
Matières premières	Morgan Stanley	indiciel (Swaps)	02.11.2009	interdite
Matières premières	BlackRock	indexé (Futures)	02.11.2009	interdite
Immobilier Suisse	Asset Management de PUBLICA	placements directs	–	interdite
Immobilier Suisse	Comptoir Immobilier SA	placements directs	01.04.2010	interdite
Immobilier Suisse	Bernard Nicod SA	placements directs	01.08.2007	interdite
Immobilier Suisse	Régie Nafilyan – Regisa SA/ Membre du groupe Cogestim	placements directs	01.07.2007	interdite
Immobilier Suisse	Weck, Aeby & Cie. SA	placements directs	01.08.2007	interdite
Immobilier Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	placements directs	01.08.2007	interdite
Immobilier Suisse	Privera AG	placements directs	01.08.2007	interdite
Immobilier Suisse	psm Center Management AG	placements directs	01.07.2009	interdite
Immobilier Suisse	Mata Treuhand- und Revisions AG	placements directs	01.08.2007	interdite
Immobilier Suisse	Immosupport by Fritz und Caspar Jenny AG	placements directs	01.01.2011	interdite

PUBLICA s'efforce de maintenir un faible niveau de coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les accords passés avec nos partenaires interdisent d'accepter toute rétrocession en rapport avec des relations contractuelles conclues, sur la base d'un mandat, avec PUBLICA dans le domaine des titres et de l'immobilier.

En Suisse, PUBLICA exerce son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en bourse en privilégiant les intérêts à long terme des actionnaires. En règle générale, aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. PUBLICA ne fournit aucun renseignement sur son comportement électoral au cas par cas.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation des valeurs comprend deux réserves distinctes: la réserve relative au taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs pour les placements de la fortune.

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Réserve relative au taux d'intérêt technique au 01.01.	633'354'716	279'212'631
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	806'666'142	493'643'865
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	1'440'020'858	772'856'496
Modification de la réserve relative au taux d'intérêt technique		
imputée dans les charges du compte d'exploitation	-135'577'702	354'142'085
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs		
imputée dans les charges du compte d'exploitation	-303'539'337	313'022'277
Réserve relative au taux d'intérêt technique au 31.12.	497'777'014	633'354'716
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	503'126'805	806'666'142
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	1'000'903'820	1'440'020'858
Objectif de la réserve relative au taux d'intérêt technique	4'945'009'944	3'671'227'763
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	4'794'092'465	4'754'553'515
Total général des objectifs	9'739'102'409	8'425'781'278
Déficit de la réserve relative au taux d'intérêt technique		
	4'447'232'930	3'037'873'047
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs		
	4'290'965'660	3'947'887'373
Réserve de fluctuation de valeurs en % de l'objectif	10.3%	17.1%

La constitution et la dissolution de la réserve relative au taux d'intérêt technique et de la réserve de fluctuation de valeurs se déroulent toujours de manière synchrone, si bien que ces deux réserves affichent toujours, toutes les deux, le même pourcentage par rapport à leur objectif de constitution respectif. Dans l'ensemble, les réserves de fluctuation de valeurs ont du être abaissées.

⚙️ 6.3.1 Réserve relative au taux d'intérêt technique

Les taux d'intérêt sans risque du marché peuvent s'écarter du taux d'intérêt technique fixé uniformément et à long terme, sur certaines durées ou sur toutes. Si les taux d'intérêt sans risque du marché sur les différentes durées se situent partiellement ou totalement en dessous du taux d'intérêt technique fixé, des engagements économiques plus élevés pèsent potentiellement sur la caisse. La réserve relative au taux d'intérêt technique doit compenser, au moins partiellement, ce risque de fluctuation économique et servir, si nécessaire, à financer la baisse requise du taux d'intérêt technique.

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, l'objectif assigné à cette réserve correspond à 50% de la différence entre le montant des engagements calculés avec le taux d'intérêt technique actuellement en vigueur (soit 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et 3% pour les caisses de prévoyance fermées) et le montant des engagements calculés avec un taux d'intérêt sans risque.

⚙️ 6.3.2 Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs doit garantir qu'il est possible d'assumer les risques de placement nécessaires à la réalisation des objectifs de rendement à long terme. L'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeurs dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif minimal est fixé à 15% de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

6.4 Présentation des placements par catégorie

L'ensemble des risques de change liés aux placements dans des actions et des obligations émises par des pays industrialisés, autres que la Suisse, est couvert par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons opérationnelles et économiques, les risques de change découlant des placements dans des actions de pays émergents ne sont pas couverts. La fortune est répartie dans les catégories suivantes:

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Liquidités et créances	545'149'465	861'106'433
Liquidités	90'355'904	717'522'314
Placements sur le marché monétaire	347'469'059	n/a
Créances	107'324'502	143'584'119
Obligations	18'945'724'254	18'940'299'300
Obligations en CHF	12'761'287'286	13'214'557'612
Obligations Confédération	3'841'696'060	n/a
Obligations autres que Confédération	8'919'591'226	n/a
Obligations d'Etat en monnaies étrangères (sécurisées)	4'180'636'518	n/a
Obligations d'Etat en EUR	2'713'002'135	n/a
Obligations Europe	n/a	3'260'924'882
Obligations d'Etat en USD	1'213'298'709	n/a
Obligations en USD	n/a	2'217'624'397
Obligations d'Etat en GBP	254'335'674	n/a
Obligations en GBP	n/a	247'192'409
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères (sécurisées)	2'003'800'451	n/a
Obligations d'entreprise en EUR	989'403'555	n/a
Obligations d'entreprise en USD	1'014'396'896	n/a
Actions	8'601'764'763	8'296'250'690
Actions Suisse	1'416'615'592	1'938'862'895
Actions Europe	2'118'046'078	2'388'006'449
Actions Amérique du Nord	2'528'576'155	2'469'201'814
Actions Pacifique	1'156'437'252	849'851'894
Actions Pays émergents	1'382'089'688	650'327'640
Hypothèques	1'329'487'036	1'292'993'508
Immobilier	2'297'163'897	2'173'228'627
Placements alternatifs	1'371'983'242	1'733'947'802
Matières premières	1'371'983'242	1'733'947'802
Placements	33'091'272'658	33'297'826'359

n/a = non affecté

❑ 6.4.1 Liquidités et créances

Les liquidités intègrent les moyens opérationnels provenant de l'activité d'assurance qui sont crédités sur les moyens stratégiques (marché monétaire) à chaque clôture mensuelle des comptes.

Les comptes courants des employeurs qui totalisent CHF 104.4 millions constituent avec les débiteurs de cotisations les deux postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des employeurs et des employés sont facturées aux employeurs à la fin de chaque mois. Les cotisations du mois de décembre sont dues au 31 décembre 2011.

❑ 6.4.2 Obligations

En 2011, la structure modulaire a également été introduite dans les portefeuilles d'obligations en monnaies étrangères. Les obligations d'Etat et les obligations d'entreprise sont désormais gérées dans des portefeuilles séparés, l'avantage étant que la prestation de chaque gestionnaire de portefeuille peut être mesurée de manière précise et que l'exposition au risque de crédit peut être surveillée et contrôlée au niveau du portefeuille global par l'Asset Management de PUBLICA, dans le cadre de l'allocation tactique des actifs.

❑ 6.4.3 Actions

La structure des postes dans Actions des pays émergents a été achevée au printemps 2011. La décision de renoncer à investir dans Transocean prise en juin 2010 a été maintenue pour les deux mandats SMI.

❑ 6.4.4 Hypothèques

Suite à l'introduction de la nouvelle stratégie de placement en janvier 2011, la catégorie de placement Hypothèques figure dans les livres à la valeur de ce portefeuille. A la date critère du 31 décembre 2011, la valeur de la catégorie de placement Hypothèques s'établit à CHF 1.330 milliard. A cette même date, la valeur des prêts hypothécaires individuels s'élève à CHF 1.116 milliard en valeur nominale plus CHF 27.2 millions en liquidités. Les prêts hypothécaires octroyés aux coopératives de construction et d'habitation ont représenté, quant à eux, CHF 186.8 millions. Le portefeuille de prêts individuels a été vendu à la Banque Cantonale Bernoise SA au 1^{er} janvier 2012.

❑ 6.4.5 Immobilier

PUBLICA détient un portefeuille immobilier composé d'immeubles locatifs et commerciaux répartis sur l'ensemble de la Suisse. Ce portefeuille est toujours en cours de constitution, même si aucune acquisition n'a été réalisée en 2011 du fait de la situation tendue qui a prévalu sur le marché. Sa valeur actuelle (y compris les immeubles en construction et les projets) s'établit à CHF 2.297 milliards au 31 décembre 2011, contre CHF 2.173 milliards fin 2010.

❑ 6.4.6 Matières premières

Près de la moitié du volume de placement est investie en contrats à terme négociés en bourse. La seconde moitié des investissements prend la forme de swap Excess Return. Qu'il s'agisse de mandat Managed Futures ou de swap Excess Return, PUBLICA gère la réserve mathématique (funding) en interne. Pour ce qui est de la solution recourant au swap, l'échange de garanties (collateral) s'effectue quotidiennement par l'intermédiaire d'un partenaire indépendant (J.P. Morgan), afin de maintenir le risque de contrepartie à un niveau faible.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2011, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants:

	Valeur nette de remplacement en CHF	Volume net des contrats en CHF
Swaps (taux d'intérêt)	28'409'816	175.0 mio
Swaps (matières premières)	-40'556'970	750.8 mio
Opérations à terme sur devises	-351'836'848	11'840 mio
Futures sur actions	926'204	67.5 mio
Futures sur matières premières	-39'048'817	702.4 mio
Futures sur obligations	-113'112	12.0 mio

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques de taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée au moyen de la transaction de swap correspondante et l'autre moitié avec des futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans des pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions servent à couvrir les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore redistribués.

Les différents postes d'instruments dérivés disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de positions aisément réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

6.6 Securities Lending

PUBLICA a conclu des contrats de Securities Lending avec J.P. Morgan. Une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et contrôlées entre en ligne de compte pour l'emprunteur, J.P. Morgan assumant le rôle d'un agent. PUBLICA n'accepte comme garanties que les obligations d'Etat. Le programme de prêt des papiers-valeurs établi avec Credit Suisse pour les titres suisses a été interrompu en 2011. Le 31 décembre 2011, le montant des titres empruntés s'élevait à CHF 914.2 millions (contre CHF 524.2 millions au 31 décembre 2010).

Les exigences en matière de Securities Lending formulées par l'Office fédéral des assurances sociales dans son courrier du 12 mars 2009 ont été observées.

6.7 Explication du résultat net des placements

Le résultat net global du placement de la fortune est constitué par le résultat net des différentes catégories de placement:

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Produit net des liquidités	159'802	-588'313
Produit net des placements sur le marché monétaire	-1'371'196	n/a
Produit net des créances	69'289	70'264
Produit net des obligations	1'050'672'485	791'360'299
Produit net des actions	-625'061'292	440'128'851
Produit net des hypothèques	29'705'776	35'479'361
Produit net de l'immobilier	151'393'303	95'509'527
Produit net des placements alternatifs	-67'114'558	283'958'562
Produit net des engagements	-1'112'395	-893'547
Frais d'administration des placements	n/a	-27'857'010
Produit net des placements	537'341'213	1'617'167'994

Le poste Produit net des dettes qui présente les intérêts sur les avoirs des personnes assurées et la rémunération des réserves de contribution de l'employeur, n'est pas une catégorie de placement au sens strict. Le produit net des créances est constitué, entre autres, des intérêts sur les découverts des organisations affiliées. Depuis l'introduction des nouvelles stratégies de placement en janvier 2011, les frais d'administration des placements sont déjà déduits dans le produit net de chaque catégorie de placement. Pour l'exercice 2011, ces frais s'élèvent à CHF 36.6 millions. La ventilation des coûts est présentée en détail dans le tableau suivant.

Frais d'administration des placements

Les frais d'administration des placements se répartissent entre les principaux postes énumérés dans le tableau suivant:

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Intérêts bancaires et postaux nets et taxes	26'636	13'958
Frais de transaction et taxes	8'757'876	5'575'716
Management Fees et taxes Catégories de placements	17'770'244	15'815'654
Management Fees et taxes Hypothèques et immobilier	10'080'685	8'830'214
Frais de gestion de la fortune	36'635'441	30'235'542
Régularisations changement primauté de cotisations	0	-2'378'532
Total frais de gestion de la fortune	36'635'441	27'857'010

Les frais d'administration des placements de l'exercice comptable 2011 sont supérieurs de CHF 6.4 millions à ceux de l'année précédente. Cette augmentation s'explique, entre autres, par l'introduction des nouvelles stratégies de placement pour les caisses de prévoyance ouvertes, d'une part, et les caisses de prévoyance fermées, d'autre part, et par les coûts qu'elle a engendrés. Les coûts relatifs aux frais boursiers, aux commissions, aux settlement fees et aux droits de timbre sont compris dans les CHF 8.8 millions de frais de transaction et taxes indiqués. D'un total de CHF 17.8 millions, les Management Fees et les taxes incluent les frais liés au portefeuille et les coûts de Global Custody, des conseillers et de l'Investment Controller ainsi que les frais liés au dépôt tels que la mesure de performance et le contrôle de conformité (Compliance Monitoring). Y sont également intégrés les coûts internes liés à l'administration incluant les coûts d'infrastructure (informatique) et les coûts liés au personnel, y compris les prestations sociales.

Les modifications à effectuer dans le cadre de la réforme structurelle en vigueur en ce qui concerne la présentation détaillée des frais d'administration des placements seront réalisées lors de la clôture des comptes 2012.



Répartition du produit net des obligations

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Produit net des obligations en CHF	716'538'289	425'927'521
Produit net des obligations Confédération	318'996'893	425'927'521
Produit net des obligations autres que Confédération	397'541'396	n/a
Produit net des obligations d'Etat en monnaies étrangères (sécurisées)	314'566'164	365'432'778
Produit net des obligations d'Etat en EUR	153'531'282	n/a
Produit net des obligations Europe	n/a	204'555'842
Produit net des obligations d'Etat en USD	128'272'110	n/a
Produit net des obligations en USD	n/a	142'021'442
Produit net des obligations d'Etat en GBP	32'762'772	n/a
Produit net des obligations en GBP	n/a	18'855'494
Produit net des obligations d'entreprise en monnaies étrangères (sécurisées)	19'568'032	n/a
Produit net des obligations d'entreprise en EUR	4'265'606	n/a
Produit net des obligations d'entreprise en USD	15'302'426	n/a
Produit net des obligations	1'050'672'485	791'360'299

Répartition du produit net des actions

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Produit net des actions Suisse	-33'687'545	23'826'430
Produit net des actions Europe	-171'521'862	143'450'257
Produit net des actions Amérique du Nord	32'083'552	257'429'082
Produit net des actions Pacifique	-203'630'398	5'343'361
Produit net des actions Pays émergents	-248'305'039	10'079'721
Produit net des actions	-625'061'292	440'128'851

Produit net des hypothèques

Le produit net correspond aux recettes provenant des intérêts, des taxes et des paiements dus avant terme, moins les frais liés aux Management Fees et aux taxes.

Produit net de l'immobilier

Les évaluations de fin d'année et la restructuration des honoraires de gestion sont déjà prises en compte dans le produit net présenté dans cette rubrique.

6.8 Performance

En s'appuyant sur une couverture des risques de change, PUBLICA a réalisé en 2011 une performance sur la fortune globale de 1.71% et dépassé de 52 points de base la performance de l'indice de référence qui s'établit à 1.19%, ce qui représente une plus-value de CHF 170 millions. Si la couverture des risques de change avait entraîné une performance nettement meilleure en 2010, cela n'a pas été le cas en 2011 puisque sans couverture des risques de change, le rendement de la fortune globale aurait été de 2.06% et celui de l'indice de référence de 1.52%. La couverture des risques de change a cependant sensiblement contribué à réduire le risque, ce qui était le but recherché par la décision stratégique. Grâce à l'excellente performance de l'immobilier et aux gains en capital réalisés du fait de la baisse des taux d'intérêt, les caisses de prévoyance fermées ont enregistré une remarquable performance de 5.67% et dépassé de 38 points de base la performance de l'indice de référence qui s'inscrit à 5.29%. La performance des caisses de prévoyance ouvertes a souffert de l'évolution du prix des actions et des matières premières. Elle a atteint 1.00%, dépassant de 48 points de base la performance de l'indice de référence qui s'établit à 0.52%.

	Performance du portefeuille	Performance de l'indice de référence	Ecart portefeuille – indice de référence	Millions de CHF
Caisses de prévoyance fermées	5.67%	5.29%	0.38%	4'674
Caisses de prévoyance ouvertes	1.00%	0.52%	0.48%	28'129
Institution collective PUBLICA	4.25%	4.08%	0.17%	91
Fortune globale	1.71%	1.19%	0.52%	32'894
Fortune globale sans couverture du taux de change	2.06%	1.52%	0.54%	33'247
Fortune en titres	1.29%	0.75%	0.54%	29'267
Obligations et marché monétaire	5.48%	5.66%	-0.18%	19'293
Marché monétaire	1.14%	0.20%	0.94%	347
CHF Confédération	8.80%	8.91%	-0.11%	3'842
CHF autres débiteurs	4.26%	4.08%	0.18%	8'920
Obligations d'Etat EUR	5.97%	6.28%	-0.31%	2'713
Obligations d'Etat GBP	14.66%	15.79%	-1.13%	254
Obligations d'Etat USD	8.33%	9.47%	-1.14%	1'213
Obligations d'entreprise EUR (depuis juin 2011)	0.87%	-0.03%	0.90%	989
Obligations d'entreprise USD (depuis mai 2011)	1.51%	1.89%	-0.38%	1'014
Actions	-8.11%	-8.98%	0.87%	8'602
Suisse	-3.66%	-4.63%	0.97%	1'417
Pays industrialisés autres que la Suisse	-7.07%	-8.10%	1.03%	5'803
Pays émergents	-18.52%	-18.16%	-0.36%	1'382
Matières premières	-7.51%	-6.98%	-0.53%	1'372
Hypothèques	2.28%	2.50%	-0.22%	1'329
Immobilier	7.01%	5.96%	1.05%	2'297

Comptes annuels et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être calculée à l'aide des chiffres figurant dans les comptes annuels. Ces derniers reposent sur des chiffres traités par la comptabilité financière dans le but de documenter les transactions. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de présenter de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de fortune.

La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes ainsi que des gains et pertes en capital (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, évalué en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est apuré des flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

6.9 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions imposées par les articles 57 et 58 de l'OPP 2 concernant les placements chez l'employeur (ici la Confédération) ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p.ex. un portefeuille d'obligations.

Fin 2011, des créances résultant de découverts pour un montant de CHF 2.0 millions existent toujours vis-à-vis des organisations affiliées. Ce montant apparaît au bilan en tant que dette au titre du découvert et sera soumis au prélèvement d'un intérêt par l'organisation concernée jusqu'à amortissement définitif du découvert.

Au 31 décembre 2011, les excédents liés aux bons résultats en matière de risque de l'activité de réassurance de PUBLICA ont été pris en compte pour la première fois dans les attributions des réserves de contributions de l'employeur, et ce, en faveur desdites réserves de contributions (caisses de prévoyance ayant réassuré de façon congruente l'intégralité de leurs risques).

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Etat des réserves de contributions de l'employeur au 01.01.	10'275'013	10'809'052
Attributions	6'136'193	4'680'000
Utilisation	-215'670	-5'300'000
Intérêts (1%)	115'412	85'961
Total des réserves de contributions de l'employeur au 31.12.	16'310'948	10'275'013

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Entreprise PUBLICA

Le compte d'exploitation de l'entreprise PUBLICA est vérifié par le Comité d'audit, puis soumis à la Commission de la caisse. Il s'appuie sur le budget et l'analyse des écarts.

7.1.1 Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation et les dettes de l'entreprise se répartissent de la manière suivante:

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Actifs circulants	14'235'595	16'086'248
Actifs immobilisés	4'987'194	4'500'693
Capital d'exploitation de PUBLICA	19'222'790	20'586'941
Capitaux de tiers	3'756'240	4'863'390
Capitaux de tiers à court terme	2'638'946	2'806'071
Capitaux de tiers à long terme	1'117'294	2'057'319
Capitaux propres	15'466'550	15'723'551
Fonds de roulement	12'170'085	11'931'456
Bénéfice	3'296'465	3'792'095
Engagements de l'entreprise PUBLICA	19'222'790	20'586'941

7.1.2 Compte administratif de l'entreprise

Au cours de la période sous revue, les charges administratives de l'entreprise PUBLICA qui atteignent CHF 31.9 millions sont à ramener aux produits correspondants qui s'inscrivent à CHF 35.2 millions. Les charges administratives indiquées englobent les frais relatifs à la gestion des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi que la part des frais de gestion de la fortune qui incombe à l'entreprise. Ces derniers sont toutefois financés au moyen de la performance réalisée sur le placement de la fortune et induisent donc parallèlement les produits correspondants dans le compte administratif. Le bénéfice du compte administratif, une fois la part imputable à la gestion de fortune déduite, s'élève à CHF 3.3 millions. Il est le reflet du résultat de la gestion des assurés financée par les primes pour frais des employeurs (frais d'administration).

Compte coûts/prestations ou comptabilité analytique de PUBLICA

Le but de la comptabilité analytique de PUBLICA est d'attribuer à chaque caisse de prévoyance les frais d'administration qu'elle a effectivement générés et d'imputer aux caisses de prévoyance tout surcroît ou toute réduction de charges.

La comptabilité analytique de PUBLICA indique pour chaque caisse de prévoyance quelles prestations (p. ex. les processus d'entrée, de rachat, de sortie, de versement anticipé, etc.) sont sollicitées, à quelle fréquence, et, le cas échéant, quelles prestations spéciales ont été fournies à la caisse de prévoyance. Elle fait également état de certains frais fixes (tels que les systèmes informatiques) qui sont répartis entre les caisses de prévoyance en fonction de leurs effectifs totaux. Il suffit alors de confronter l'ensemble des dépenses avec les frais d'administration facturés pour obtenir le résultat de la caisse de prévoyance, qui peut être être aussi bien positif que négatif. Le solde est alors imputé sur le compte des provisions non techniques. Si les frais d'administration d'une caisse de prévoyance sont de deux tiers supérieurs à ceux facturés annuellement pour la gestion des personnes assurées ou d'un tiers inférieurs à cette même limite, contact est généralement pris avec la caisse de prévoyance concernée et des négociations sont ouvertes pour envisager une éventuelle réduction ou augmentation des frais d'administration.

Répartition du bénéfice entre les différentes caisses de prévoyance

Comme mentionné dans le chapitre précédent, les charges de l'entreprise PUBLICA sont d'abord ventilées entre les deux secteurs d'activités clés que sont la gestion de la fortune et la gestion des personnes assurées.

Les recettes effectives sont ensuite attribuées aux caisses de prévoyance, les coûts étant répartis en fonction des prestations de services effectivement fournies, conformément au principe de causalité. Les coûts des projets sont imputés aux caisses de prévoyance au prorata de leurs effectifs (personnes assurées et bénéficiaires de rentes). Le résultat obtenu pour chacune des caisses tient ainsi compte des différences de tarifs ainsi que du recours plus ou moins intense aux services administratifs.

Répartition du bénéfice 2011

Comme en 2010, la répartition du bénéfice réalisé en 2011 a également été effectuée sur la base du compte coûts/prestations de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance se voyant imputer le résultat (bénéfice ou perte) qui est effectivement le sien. Pour les caisses de prévoyance nouvellement affiliées à l'institution collective PUBLICA, tout déficit administratif éventuel qui ne pourrait pas être compensé au moyen d'une provision non technique disponible sera financé par l'entreprise «institution collective PUBLICA» pendant un délai transitoire de trois ans.

7.2 Présentation générale des frais d'administration de PUBLICA

Frais de gestion administrative par personne assurée/bénéficiaire de rente

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Charges d'exploitation de PUBLICA	31'905'616	30'303'537
Part de l'Asset Management	-9'293'124	-8'221'828
Charge nette	22'612'492	22'081'709
Nombre de personnes assurées	57'577	56'437
Nombre de bénéficiaires de rentes	44'955	45'135
Total	102'532	101'572
Frais de gestion administrative par personne assurée/bénéficiaire de rente	221	217

Les charges d'exploitation de PUBLICA, corrigées des parts de l'Asset Management présentées sous «Frais de gestion de la fortune», ont augmenté de 2.4%, comparées à l'année précédente. L'effectif des personnes assurées a légèrement augmenté sur cette période. Les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont progressé au total de CHF 217 à CHF 221 en un an. Cependant, rapportés aux résultats de l'étude de l'OFAS relative aux frais d'administration dans le 2^e pilier parue fin 2011, les CHF 221 de PUBLICA sont toujours largement en dessous de la moyenne suisse qui s'établit à CHF 391.



Frais d'administration des placements

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Placements de la fortune	33'091'272'658	33'297'826'359
Frais d'administration des placements	36'635'441	30'235'542
Nombre de points de base par rapport à la fortune	11.1	9.1
Frais de gestion de la fortune par million de capital	1'107	908
Nombre de personnes assurées	57'577	56'437
Nombre de bénéficiaires de rentes	44'955	45'135
Total	102'532	101'572
Frais de gestion de la fortune par personne assurée/bénéficiaire de rente	357	298

Les frais d'administration des placements ont augmenté de 21.2% par rapport à l'année précédente. Au cours de cette même période, les placements de la fortune ont régressé de 0.6%. Les frais de gestion de la fortune rapportés aux placements de la fortune ont progressé, passant de 9.1 à 11.1 points de base. Par comparaison avec l'étude de l'OFAS relative aux frais de gestion de la fortune parue au printemps 2011 qui parvenait à un résultat de 56 points de base, PUBLICA se positionne encore très bien avec 11.1 points de base. Plusieurs facteurs expliquent la hausse sensible des frais de gestion de la fortune. D'une part, des catégories de placement supplémentaires ont été introduites en 2011 (obligations Suisse «Confédération» et «autres que la Confédération»). D'autre part, la catégorie de placement relativement onéreuse «Actions Pays émergents» a été considérablement renforcée en 2011. Enfin, la vente des hypothèques et la mise au concours du mandat de gérance immobilière et les dépenses en conseil qu'elles ont nécessitées sont aussi coresponsables de cette hausse des frais.

Il en résulte une augmentation des frais par personne assurée ou bénéficiaire de rente qui passent de CHF 298 à CHF 357. Les explications relatives à cette augmentation des frais sont données au chiffre 6.7.

Total des frais d'administration par personne assurée/bénéficiaire de rente

	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Frais de gestion administrative par personne assurée / bénéficiaire de rente	221	217
Frais de gestion de la fortune par personne assurée / bénéficiaire de rente	357	298
Total des frais de gestion par personne assurée / bénéficiaire de rente	578	515

Au total, les frais d'administration ont progressé de CHF 515 à CHF 578 par personne assurée ou bénéficiaire de rente par rapport à l'année précédente, ce qui représente une augmentation des coûts de 12.2%.

8 Demandes des autorités de surveillance

Aucune demande n'est à signaler.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Explications relatives au degré de couverture économique

Grâce au degré de couverture actuariel de 103.1% au 31 décembre 2011 (chiffre 5.7), tous les engagements de la caisse sont intégralement couverts par les actifs existants. La situation générale en matière d'intérêts ne s'est pas améliorée de manière fondamentale, si bien que le taux d'intérêt technique (de 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 3% pour les caisses de prévoyance fermées) demeure relativement élevé. Pour pouvoir donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il convient donc de tenir compte, en plus du degré de couverture actuariel, du degré de couverture économique.

Afin de déterminer le degré de couverture économique, les engagements de la caisse de pensions sont calculés avec un taux d'intérêt sans risque coïncidant avec l'horizon considéré. Si le but d'une caisse de pensions ne consiste pas à ne réaliser que des placements sans risque, il va de soi qu'une certaine prudence est tout de même de mise.

Le degré de couverture économique soulève une question propre au 2^e pilier, à savoir celle de l'évaluation aux valeurs du marché non seulement de l'actif, mais aussi du passif du bilan.

Pour apporter une réponse adéquate à cette situation, PUBLICA alimente la réserve relative à l'intérêt technique depuis le 31 décembre 2004. Conformément au règlement concernant les provisions et les réserves, PUBLICA la constitue (et le cas échéant, la dissout) progressivement et en fonction du résultat de ses activités de placement. La réserve correspond, quant à son objectif de constitution, à un montant équivalant à la moitié de la différence entre les engagements actuariels et économiques. Les calculs effectués par l'expert en prévoyance professionnelle ont à nouveau souligné la faiblesse du degré de couverture économique de PUBLICA puisqu'il s'établit à 77.8% (contre 84.1% l'année précédente). En comparaison, il était encore supérieur à 90% en 2007.

9.2 Procédures juridiques en cours

En décembre 2008, un recours en matière de surveillance a été déposé auprès de l'Office fédéral des assurances sociales. Le requérant a soulevé de nombreux griefs en lien avec le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations intervenu le 1^{er} juillet 2008. Les prétentions élevées essentiellement en faveur de la Caisse de prévoyance de la Confédération se chiffrent en millions. Le requérant invoque en outre la violation de principes constitutionnels et l'absence de dispositions transitoires favorables aux personnes assurées les plus âgées. Le requérant a recouru devant le Tribunal administratif fédéral contre la décision de rejet de l'autorité de surveillance. La décision n'a pas encore été rendue.

9.3 Liquidations partielles

Par son arrêté en date du 24 novembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé le contrat d'affiliation concernant la Caisse de prévoyance du Musée national suisse. Depuis le 1^{er} janvier 2011, PUBLICA gère cette nouvelle caisse de prévoyance dont l'effectif (personnes assurées et bénéficiaires de rentes) dépendait encore de la Caisse de prévoyance de la Confédération au 31 décembre 2010.

Etant donné le contrat régissant la reprise de l'effectif du «Château Wildegg» conclu entre la Caisse de prévoyance du Musée national suisse et la caisse de pensions d'Argovie, la fondation Wildegg a été détachée au 1^{er} janvier 2011 conformément au règlement de liquidation partielle de la Caisse de prévoyance du Musée national suisse.

9.4 Nouvelles affiliations

En 2011, la Commission de la caisse a approuvé les nouvelles affiliations suivantes:

Caisse de prévoyance commune

Fondation SuisseMobile

Association Suisse des Services des Sports (ASSS)

Obviam AG

Société suisse de néphrologie

Caisses de prévoyance autonomes

Musée national suisse

10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA

L'institution collective regroupe 20 caisses de prévoyance à la date critère du 31 décembre 2011. Ces caisses disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe paritaire qui leur sont propres. Le total des bilans, la fortune disponible, les engagements (capital de prévoyance et provisions techniques) et le degré de couverture en variation sur un an figurent dans le Management Summary. La présentation sépare désormais les caisses de prévoyance ouvertes et les caisses de prévoyance fermées en deux groupes pour tenir compte de la stratégie différenciée qui s'applique à chacun d'eux. La stratégie de placement adoptée pour les caisses de prévoyance ouvertes a réalisé une performance de 1.00% alors que celle retenue pour les caisses de prévoyance fermées a dégagé un rendement de 5.67%. Des rapports annuels détaillés à l'attention des organes paritaires sont élaborés pour chaque caisse de prévoyance.

Schweiz.
ganz natürlich.



Management Summary des caisses de prévoyance au 31 décembre 2011

	Somme au bilan en CHF	Fortune disponible en CHF	Engagements, capital de prévoyance et provisions en CHF	Degré de couverture 2011 en %	Degré de couverture 2010 en %
Caisse fédérale de pensions					
PUBLICA (bilan consolidé)	33'114'447'243	32'961'520'249	31'960'616'438	103.1	104.5
Institution collective					
PUBLICA	172'333'830	140'460'772	133'853'395	104.9	104.0
Confédération	21'470'569'793	21'407'160'250	20'842'588'147	102.7	104.7
Organisations affiliées	771'251'308	762'178'570	737'498'036	103.3	105.5
Domaine des EPF	5'366'716'530	5'344'233'318	5'156'812'714	103.6	105.7
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	84'509'916	83'599'377	82'227'599	101.7	104.1
Swissmedic	172'586'386	162'586'087	159'523'428	101.9	104.2
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	51'828'028	50'980'522	49'515'770	103.0	105.8
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	3'614'617	3'374'093	3'265'385	103.3	105.7
Dictionnaire historique de la Suisse	10'185'878	9'941'323	9'710'390	102.4	102.4
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	152'622'812	146'585'915	143'814'632	101.9	103.8
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	74'468'041	73'114'277	71'622'673	102.1	104.6
PUBLICA	52'738'493	51'132'138	49'629'632	103.0	105.4
Sillon Suisse SA	4'280'962	4'271'603	4'075'978	104.8	105.0
Musée national suisse	50'254'966	49'984'651	49'013'311	102.0	n/a
Total des caisses de prévoyance ouvertes	28'265'627'729	28'149'142'126	27'359'297'694	102.9	104.9

	Somme au bilan en CHF	Fortune disponible en CHF	Engagements, capital de prévoyance et provisions en CHF	Degré de couverture 2011 en %	Degré de couverture 2010 en %
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes –					
Personnes assurées volontaires	125'408'100	125'349'463	117'890'133	106.3	103.7
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes –					
Organisations affiliées	146'490'605	146'384'359	141'170'063	103.7	100.4
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes – Confédération	185'245'778	184'955'684	176'180'982	105.0	102.8
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes – Swisscom	2'643'732'071	2'641'136'115	2'536'287'623	104.1	102.0
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes – RUAG	861'448'654	860'615'556	819'094'947	105.1	102.7
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes – SRG SSR idée suisse	635'517'385	634'895'425	603'701'172	105.2	102.9
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes – Administration PUBLICA	78'643'104	78'580'761	73'140'429	107.4	105.3
Total des caisses de prévoyance fermées	4'676'485'697	4'671'917'364	4'467'465'349	104.6	102.4

12 Rapport de l'organe de contrôle



Ernst & Young SA
Beltrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A la Commission de la Caisse de la
Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Berne, le 12 avril 2012

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe à la Commission de la Caisse, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse (en particulier à la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions) et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA


Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

 Membre de la Chambre fédérale

13 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

PUBLICA

Attestation de l'expert agréé en matière
de prévoyance professionnelle au 31.12.2011



Données de l'effectif

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. Le 07.03.2012, PUBLICA nous a fait parvenir un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan est établi sur la base des mêmes effectifs.

Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques EVK 2000 3.5 % et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon EVK 2000 3.0 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent pour les assurés actifs à la somme des prestations individuelles de libre passage et pour les pensionnés à la valeur actuelle des rentes servies et des prestations expectatives de survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à CHF 29'555'178'208.--.

Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a publié un règlement des provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique sur cette base et s'élèvent globalement à CHF 2'405'438'231.--. En outre, les réserves ont été constituées dans la mesure où la situation financière de PUBLICA le permettait; en moyenne de l'ensemble des caisses de prévoyance, elles atteignent environ 10.3 % de leur valeur cible, au 31.12.2011.

Fortune

La fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels et servant au calcul du degré de couverture correspond au total des actifs à la valeur du marché sous déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, de la réserve de contribution de l'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à CHF 32'961'520'259.--.

Situation financière

Le bilan technique est équilibré et ne présente ni un excédent, ni un découvert technique. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, PUBLICA ne sera pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Etant donné que PUBLICA ne dispose que d'une faible part de réserves, elle ne possède, en principe, qu'une capacité de risque limitée en matière de placement. Néanmoins, pour atteindre son objectif financier, PUBLICA est obligée de conserver une stratégie de placement acceptant un certain risque.

Degré de couverture

Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et à la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique de 3.5 % (resp. 3.0 %) et des provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2011, le degré de couverture au sens de l'OPP 2 s'élève à 103.1 % contre 104.5 % au 31.12.2010.

Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations fédérales sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement des obligations fédérales sur 10 ans pour les pensionnés) et les provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2011, le degré de couverture économique s'élève à 77.8 % contre 84.1 % au 31.12.2010.

Appréciation de la situation financière

La situation financière consolidée de PUBLICA mesurée au sens de l'article 44 OPP 2 s'est dégradée, notamment en raison de la crise financière de l'été passé. Grâce à une performance des placements réalisée en 2011 supérieure à la moyenne, aucune des caisses de prévoyance ne se trouve en situation de découvert. Avec un degré de couverture au 31.12.2011 de 103.1 %, PUBLICA a dû réduire modérément ses réserves. Même si, depuis deux ans déjà, PUBLICA a pu se défaire du découvert au sens de l'article 44 OPP 2, nous constatons que, sans réserves bien dotées, la Caisse ne peut pas être considérée comme étant assainie de manière durable.

Les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 101.7 % et 107.4 %. Outre le degré de couverture, il convient également de prendre en considération la structure d'âge de l'effectif des assurés lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Notamment les caisses fermées de pensionnés peuvent rapidement se retrouver dans une situation financière qui leur sera difficile de rétablir sans aide externe. Pour cette raison, une stratégie de placement particulière moins exposée aux risques a été mise en œuvre pour ces caisses. Dans l'environnement difficile de l'an passé, cette stratégie a permis aux caisses fermées d'améliorer légèrement leur degré de couverture à l'aide des rendements réalisés.

A part les caisses de prévoyance fermées, PUBLICA présente un financement solide et ne connaît pas de déficits structurels. Le changement de bases techniques prévu renforcera encore le financement de PUBLICA. Si le rendement visé à l'aide de la stratégie de placement peut, à moyen terme, effectivement être réalisé, le degré de couverture de la Caisse continuera à s'améliorer avec le temps.

Attestation de l'expert agréé

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- au 31.12.2011, PUBLICA est en mesure de couvrir ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance déterminés selon les bases techniques EVK 2000 avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %, ainsi que les provisions;
- même si aucune des caisses de prévoyance ne présente de situation de découvert suite à la crise financière, PUBLICA ne peut pas encore être considérée comme étant assainie de manière durable compte tenu du niveau toujours faible de ses réserves. Pour les caisses fermées de pensionnés, une stratégie de placement différenciée, moins exposée au risque, a été mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2011;
- toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement des provisions et réserves et dans la mesure où cela a été possible financièrement. Les provisions sont portées au bilan à leur valeur cible. La réserve taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs n'ont pu être alimentées que modestement sans atteindre leur valeur cible;
- au 31.12.2011, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève à 103.1 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %;
- le degré de couverture économique déterminé compte tenu d'un intérêt technique exempt de risque s'élève à 77.8 % au 31.12.2011;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2011.

Aon Hewitt (Switzerland) SA



Daniel Thomann
Expert fédéral diplômé en assurances de pension
Neuchâtel, le 16 mars 2012

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA



Mise en page

VISCOM Kommunikation und Design AG,
Landoltstrasse 63, 3007 Berne

Photos

Rolf Siegenthaler, Berne

Impression

marti media
Dorfstrasse 2, 3032 Hinterkappelen

Tirage: 400 f/150 i/1'300 d
Berne, mai 2012



